

DEC22241DAJ
**Décision du 22 mars 2022 portant nomination de M. Xavier FERNANDEZ en qualité de
Chef du Département PHASE**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 13 juillet 2018 portant nomination de M. Xavier FERNANDEZ en qualité de Directeur adjoint de l'unité UAR0558 « Département Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage – DEPT PHASE », à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2022,

Vu la décision du 4 septembre 2018 portant nomination de M. Xavier FERNANDEZ en qualité de Chef de Département adjoint du Département « Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage » pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique d'INRAE en date du 8 mars 2022,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2022, il est mis fin aux mandats de M. Xavier FERNANDEZ en qualité de Chef de Département adjoint du Département « Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage » et de Directeur adjoint de l'unité UAR0558 PHASE - Département Physiologie animale et systèmes d'élevage.

Article 3 :

A compter du 1^{er} avril 2022, M. Xavier FERNANDEZ, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé de Chef du Département PHASE, pour une durée de quatre ans.

Article 4 :

A compter du 1^{er} avril 2022, M. Xavier FERNANDEZ, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé Directeur de l'unité UAR0558 PHASE - Département physiologie animale et systèmes d'élevage, pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 22 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

